

Le **17 FEV. 2023**

**ÉTABLISSEMENT
PUBLIC TERRITORIAL**
Bâtiment Askia
11 rue Henri Farman
BP748
94398 Orly aérogare cedex

Nos réf : IL/ ZA/ EJ/ RL/ CA - D2300379

Affaire suivie par : Richard LIMIER, Chef de projet , richard.limier@grandorlyseinebièvre.fr

Objet : Aide à l'acquisition de vélo

Mesdames et Messieurs,

Depuis le 1^{er} décembre 2019, Île-de-France Mobilités accorde une aide aux Franciliens achetant un vélo à assistance électrique, un vélo cargo, un vélo pliant ou un vélo adapté, ainsi que certains accessoires (casque, anti-vol, panier/sacoches).

Le montant de cette aide, au plafond maximum de 500€, est au prorata des aides accordées par les collectivités locales.

Aussi, afin de faciliter l'instruction de vos demandes, l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre certifie, par le présent courrier, ne pas accorder d'aide à l'acquisition de :

- Vélo classique neuf ou ancien ;
- Vélo classique à assistance électrique neuf ou ancien ;
- Vélo cargo avec ou sans assistance électrique neuf ou ancien : biporteur, triporteur, longtail, etc... ;
- Vélo pliant avec ou sans assistance électrique neuf ou ancien ;
- Vélo adapté neuf ou ancien.

Il ne finance également pas les accessoires éligibles à la prime régionale ou non et les forfaits réparation.

Cette attestation est rédigée pour valoir ce que de droit.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Eric GRILLON



**Vice-Président aux modes actifs de déplacement
de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly
Seine Bièvre**